



Intro séquence CDNE

Nous précisons, lors du CDNE de 2018 les axes de travail du groupe égalité du SNEP. Et un des axes prioritaires étaient le projet d'écriture de la charte égalité femmes/hommes du SNEP qui s'inscrit dans un travail plus général de réflexion à repenser nos modes de fonctionnement pour que les femmes prennent toute leur place dans notre organisation syndicale. Ce dossier est plus que jamais d'actualité à l'approche des congrès départementaux et nationaux de la FSU. Car l'idée de départ est bien de repenser le rapport entre syndicalisme et féminisme de le dépasser pour le lier aux inégalités sociales, de genre et à toute discrimination.

La journée internationale pour les droits des femmes et ses prolongements dans les revendications des différentes mobilisations ainsi que l'actualité récente du Grenelle de la violence faite aux femmes ont permis de remettre en lumière les inégalités professionnelles persistantes entre les femmes et les hommes ainsi que la question du harcèlement et des violences sexistes dans le monde du travail, sportif et de la cellule familiale. Les statistiques sont tenaces, les femmes sont encore victimes d'inégalités uniquement parce qu'elles sont femmes et les lesbiennes, gays, bi et transsexuels parce qu'ils sont LGBT. Les propos du président de la Fédération Française de football sur les propos homophobes dans les stades sont à ce titre révélateurs.

Il nous apparaît que c'est en considérant les violences faites aux femmes dans leur globalité et leur continuum que nous construirons ensemble une société plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique. L'OMS définit le terme de féminicide comme l'assassinat d'une fille ou d'une femme au simple motif qu'elles sont des femmes. Et la particularité des féminicides par rapport aux autres meurtres de femmes relève du fait qu'ils sont commis dans un contexte systémique et inégalitaire. Ils sont un fait social et non un fait divers.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique semble vouloir s'emparer de ce dossier en particulier dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les travaux avec les OS se poursuivent. Mais il sera nécessaire de donner un caractère contraignant et de prévoir de moyens pour la mise en place concrète de cette politique et des dispositifs. « Car force est de constater que la volonté politique affichée peine à dépasser les effets d'annonce. Il reste très compliqué par exemple d'obtenir dans les académies les bilans sociaux et les rapports annuels de situation comparée, relevant pourtant des obligations légales. Ce travail doit se poursuivre en contraignant l'institution à appliquer le droit.

De plus le gouvernement, promoteur affiché du libéralisme, a décidé de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale. Mais contrairement aux effets d'annonces, dans les faits, les projets et réformes en cours d'application (loi travail, réforme des retraites, loi transformation fonction publique, réforme de l'assurance chômage) vont

avoir un impact particulièrement négatif sur les femmes en creusant un peu plus les écarts persistants mis en avant dans le rapport de la députée Descamps-Crosnier (décembre 2016) sur les inégalités de rémunération et de parcours professionnels dans la fonction publique. En effet si les inégalités de rémunérations sont très réduites en début de carrière elles croissent au fur et à mesure des années. (Ne sont symboliquement plus payées à la date du 6 novembre) Ce qui réside dans le fait que les hommes sont plus nombreux à accéder à *certaines fonctions et aux grades les plus élevés*. Or les critères retenus pour l'accès à la classe exceptionnelle, par exemple, dans le cadre des accords PPCR participent de ce processus et vont venir aggraver la situation. L'analyse de ces inégalités est souvent interprétée comme relevant du seul retard que prennent certaines femmes avec la prise de temps partiel, de congé maternité et/ou parental. Cette analyse est réelle mais ne suffit pas, les retards de carrière ne s'expriment pas seulement pour les femmes qui ont des enfants. De nombreuses études montrent que des processus d'autocensures, relevant du contexte sociétal, se développent chez les femmes. A cela s'ajoutent souvent des freins pour confier certaines fonctions (mieux rémunérées et à plus haute responsabilité) aux femmes, à cause de la reproduction de stéréotypes répondant à une division sexuée des rôles sociaux, dont le monde du travail fait partie. Dans la FP, avec PPCR, la plus grande utilisation des avis s'inscrit dans ce processus » ..., les critères retenus pour l'accès à la classe exceptionnelle dans le cadre de PPCR y participent et vont venir aggraver la situation. « Le statut des fonctionnaires ne protègent pas de ces inégalités. Pour porter ces questions et mettre en place une véritable lutte contre les inégalités femmes-hommes, un travail de formation interne des militant-e-s nous semble indispensable et le rôle des commissaires paritaires dans le différent cap est primordial. Or avec l'application de la loi de la transformation de la fonction publique ce sont ces mêmes caps qui sont remise en cause et par là des leviers essentiels d'actions de l'égalité femme-homme coupés.

Dans le privé les ordonnances de la loi travail elles aussi ne sont pas neutres, elles vont toucher les salariés en CDD ou travaillant dans de petites entreprises, deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Le rôle d'un syndicat de transformation sociale progressiste, par définition, est de lutter contre les inégalités, de dénoncer les injustices et de dévoiler ce qui est invisible parce que considéré comme normal. Il est alors incontournable pour le SNEP-FSU de porter à tous les niveaux, la question de l'égalité femme-homme ainsi que celle relevant de toute forme de discrimination. Car lorsque des droits sont gagnés en faveur de plus d'égalité et de liberté c'est toute la société qui en gagne.

Mais l'égalité cela s'apprend aussi et passe par la déconstruction des rapports de domination, et de leurs corollaires les stéréotypes de genre, qui assignent filles et garçons à des études, des loisirs, des pratiques sportives des professions et des rôles sociaux différenciés. Assignations qui reproduisent des hiérarchies entre les sexes. Mais il ne suffit pas de diluer l'éducation à l'égalité filles-garçons en la renvoyant à l'apprentissage du respect comme le propose M Blanquer. Il s'agit bien de repenser fondamentalement l'organisation de notre système scolaire et les contenus dispensés à l'école au regard de cette problématique.

Dans ce contexte l'EPS a alors un rôle particulier à assumer dans sa spécificité à s'adresser aux corps, aux rapports sociaux, et aux activités sportives et artistiques culturellement construites qui les mettent en jeu. Cela passera par la nécessité de repenser nos formes et modes de pratiques pédagogiques

Aussi de pair avec le développement d'une réelle démocratisation du système scolaire et universitaire qui est aujourd'hui remise en cause par les nouvelles orientations en termes d'éducation (parcours sup, réforme du bac...), c'est bien un projet éducatif et d'école émancipatrice que nous devons porter pour qu'enfin les choses évoluent dans ce domaine comme dans tant d'autres.

Ce sont ces orientations que la délégation du SNEP a porté lors de l'audience du 4 janvier 2018 dernier avec Mme Volt, conseillère de M.Sciappa secrétaire d'état chargée de l'égalité entre femmes et hommes. C'est un travail qui s'est engagé avec cette audience où le SNEP-FSU n'est en pas resté au niveau des constats mais a été avant tout force de proposition. La médiatisation de la coupe du monde féminine de football l'été dernier semble aller dans le bon sens. Il s'agit désormais de déployer ces revendications à tous les niveaux et que chacun chacune s'en empare. Cela a été l'objet du stage que le groupe égalité a animé l'année dernière. Les documents et pistes qui y ont été élaborés sont disponibles pour l'ensemble des militants sur le site. Le premier objectif est désormais de les faire partager au plus nombre en proposant, notamment des stages au niveau local. D'ores et déjà un nouveau stage national du groupe égalité en direction des militant-e-s est programmé.

Enfin, les élections professionnelles dans le secteur de l'éducation nationale par l'obligation de constituer des listes représentatives de l'image du corps de notre profession ont été l'occasion d'interroger notre activité syndicale et de mettre en avant les femmes à tous les niveaux de représentation et de l'organisation du SNEP. Il y a là un véritable enjeu de société qui doit être au cœur de notre activité syndicale quotidienne.